Editorial

Autor(en): **Yerly, Claude**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **57 (1984)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ASSOCIATION SUISSE POUR L'AMÉNAGEMENT NATIONAL
GROUPE DE SUISSE OCCIDENTALE: FR / GE / JU / NE / VD

CAHIERS DE L'ASPAN – SO

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation*. Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

Editorial	Réserver à l'agriculture suffisamment de terres cultivables	I
Articles	Aménagement du territoire et agriculture	
	Les expectatives de l'aménagement du territoire pour l'agriculture	III
	Comment maintenir des terres cultivables pour l'approvisionnement par les plans directeurs et les plans d'affectations	IV
	Vers une meilleure protection des fermes à l'intérieur des zones à bâtir	V
	Les constructions hors zones à bâtir et l'agriculture	VI
	Le logement à Genève	
	La rénovation de l'habitat à Genève	VIII
Droit et jurisprudence	Terrain à bâtir et expropriation matérielle	XI

ÉDITORIAL

Réserver à l'agriculture suffisamment de terres cultivables

Tel est l'un des principes impératifs régissant l'aménagement du territoire, énoncé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et dont l'application est exigée encore tout récemment et avec force par l'Union suisse des paysans.

Il est utile, croyons-nous, de rappeler d'abord quelques données essentielles.

Sur les quelque 41 200 km^2 qui composent la superficie de notre pays, 27 800 km^2, soit les 67,4%, à peu près les deux tiers du territoire national, sont difficilement exploitables, parce que formés de hautes montagnes, rochers, glaciers, lacs, cours d'eau, forêts et alpages de faible rendement. La plupart des activités humaines sont ainsi concentrées sur un tiers environ du sol national: l'agriculture et les constructions (habitations, routes, industries, infrastructures de toute nature, etc.) doivent donc se partager les quelque 13 500 km^2 qui restent. Autre constat: entre 1942 et 1967, l'agriculture a perdu plus de 1000 km^2 de terres cultivables, ce qui représente environ la superficie du canton de Thurgovie. Durant ces vingt-cinq années, 10 hectares de terres cultivables ont disparu chaque jour, c'est-à-dire 1 m^2 par seconde!

Il est donc tout à fait légitime que notamment les milieux agricoles par l'intermédiaire de leurs organisations, fassent connaître clairement leur inquiétude face à cette évolution. C'est une évidence, en effet, que d'affirmer que le sol ou la terre constitue d'abord la base existentielle de l'agriculteur et qu'il doit faire du maintien de cet outil de travail indispensable un objectif prioritaire et quotidien. Il doit avoir en outre la certitude que l'exploitation de son domaine soit durablement assurée, singulièrement que les fonds investis puissent être normalement rentabilisés. Si telle est la volonté de la très grande majorité des paysans de ce pays, ils devront alors renoncer, dans de nombreux cas, à saisir l'occasion d'un enrichissement facile, notamment par la vente de parcelles de terrain affectées à d'autres fins que celle de l'utilisation agricole. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le monde agricole doive supporter à lui seul les inconvénients et les inégalités choquantes résultant des mesures d'aménagement.

Il est manifeste, par ailleurs, que la sauvegarde efficace des bonnes terres cultivables répond à un intérêt de politique générale. Sans oublier que l'affectation, en suffisance, de terrains à des zones agricoles peut être conforme indirectement mais simultanément à d'autres buts (sauvegarde d'un milieu vital équilibré, zone de délassement, etc.), l'utilisation parcimonieuse des terres entre dans l'un des principaux buts de notre politique agricole: celui de garantir aux pays son propre approvisionnement alimentaire en période de perturbation des importations. C'est là une tâche prioritaire des pouvoirs publics, puisqu'il y va finalement de la création des conditions de notre survie.

Ainsi, face à la recherche de l'équilibre souhaitable entre les intérêts opposés – exercice, au demeurant, combien périlleux, mais qui leur est coutumier – les responsables de l'aménagement du territoire ne sont pas démunis de moyens ou d'instruments, comme le démontrent clairement les pages qui suivent. Mais encore faut-il qu'ils soient soutenus par une volonté politique et par les premiers intéressés: les agriculteurs.

Claude Yerly.

CAHIER N° 1
MARS 1984
2e année
Tiré à part du N° 3
de la revue *Habitation*